



**Mémoire présenté au Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes pour les consultations  
prébudgétaires en prévision du budget de 2025**

**Présenté par : Association canadienne de la distribution  
de fruits et légumes**

**Date : 2 août 2024**

## Recommandations

Dans le budget fédéral de 2025, le gouvernement du Canada devrait :

1. Soutenir le renforcement des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire pour toute la population canadienne en adoptant une optique pangouvernementale de l'agriculture et de la production alimentaire, et en faisant de la production alimentaire et de l'accès à l'alimentation une priorité pangouvernementale dans la législation, les politiques et la gestion des crises;
2. Fournir un soutien stratégique pour atténuer les pressions qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais afin de stabiliser le prix des aliments, notamment en :
  - allégeant le coût du carbone pour les producteurs,
  - réduisant le coût du tarif sur l'engrais,
  - fixant de manière permanente la limite des avances sans intérêts du Programme de paiements anticipés à 350 000 \$ au-delà de l'année de programme 2024 et en l'indexant à l'Indice des prix des entrées dans l'agriculture par la suite;
3. Accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement, et veiller à ce que la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement et le travail du Bureau national de la chaîne d'approvisionnement reflètent les besoins de la chaîne d'approvisionnement en produits frais et la circulation des produits hautement périssables;
4. Engager des investissements suffisants et continus en immobilisations pour permettre l'amélioration de l'infrastructure, y compris dans les ports canadiens, et allouer des fonds dédiés aux projets soutenant les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, y compris l'amélioration de l'infrastructure de la chaîne du froid;
5. Établir des voies d'accès prioritaires aux points d'entrée et mettre en place un programme pilote à l'intention des négociants dignes de confiance afin de simplifier la circulation des produits essentiels et périssables à la frontière canadienne;
6. Améliorer la surveillance gouvernementale des ports canadiens et fournir des ressources qui permettront aux ministères de collaborer de façon proactive avec les autorités portuaires et d'autres intervenants afin de mettre en place un processus officiel pour autoriser la circulation des aliments et des biens essentiels aux ports d'entrée en cas d'urgences ou de perturbations;
7. Investir dans la santé de la population canadienne en se servant d'une approche « alimentation comme moyen de guérison », et faire progresser les mesures visant à promouvoir la recommandation du *Guide alimentaire canadien* de remplir la moitié de son assiette avec des fruits et légumes, notamment dans les marchés publics et les programmes du gouvernement;
8. Mettre en place des mesures de soutien pour minimiser les cas de famine et de maladies liées au régime alimentaire, et atténuer les coûts des soins de santé associés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, notamment en adoptant un modèle d'aliments sur ordonnance;
9. Simplifier le versement en temps opportun du financement prévu dans le budget de 2024 et collaborer avec les provinces et les territoires afin de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre

d'un programme national d'alimentation scolaire, tout en s'assurant que l'amélioration de la nutrition et l'encouragement d'une alimentation saine (comme la consommation de fruits et légumes frais) sont au cœur des objectifs du programme;

10. Créer une fiducie réputée limitée et prévue par la loi, comme établi dans le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée – fruits et légumes périssables), pour fournir une protection financière essentielle aux vendeurs de fruits et légumes;
11. Prévoir des ressources permettant une collaboration précoce et continue avec l'industrie afin de veiller à ce que les règlements, les politiques et les programmes du gouvernement appuient efficacement la durabilité du secteur agroalimentaire canadien, notamment en créant des conditions réglementaires propices à de nouveaux produits, technologies et pratiques opérationnelles, et atténuer les risques relatifs à l'adoption de solutions à plus long terme;
12. Faire des investissements stratégiques dans des outils essentiels de durabilité, comme l'Indice national de rendement agroalimentaire, le Centre de la lutte antiparasitaire et la nouvelle Agence canadienne de l'eau, à l'appui d'une stratégie pour une agriculture durable efficace, et promouvoir la création de pratiques harmonisées de durabilité au sein du secteur agricole;
13. Soutenir les entreprises dans l'identification et la navigation des programmes environnementaux disponibles, et reconnaître de façon raisonnable les efforts déployés par le passé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de l'industrie des produits frais;
14. Élaborer une stratégie à long terme de gestion durable de l'eau pour toute la population canadienne, notamment en assurant une source d'eau sûre pour l'agriculture;
15. Fournir des fonds et des ressources fédéraux pour accroître les efforts visant à réduire la perte et le gaspillage alimentaires dans toute la chaîne d'approvisionnement en produits frais, en tirant parti du travail du Programme de récupération d'aliments excédentaires et du Défi de réduction du gaspillage alimentaire;
16. Collaborer avec l'industrie canadienne sur une approche systémique permettant d'établir des exigences d'emballage nord-américaines qui encouragent l'adoption de solutions durables en vue de réduire les déchets d'emballage sans nuire aux résultats de la chaîne d'approvisionnement, dont la salubrité des aliments, leur abordabilité et la minimisation des pertes alimentaires et des déchets;
17. Soutenir les innovations de l'industrie qui ont pour but de développer, de certifier et d'accroître la disponibilité de solutions durables d'emballage alimentaire, comme les autocollants compostables PLU, et investir dans celles-ci afin de compenser les coûts qui reviendraient autrement aux consommateurs;
18. Fournir un leadership et un financement fédéraux pour soutenir la mise en place d'une collecte harmonisée, efficace et rentable du recyclage et du compostage au sein des communautés partout au Canada, notamment par l'intermédiaire d'une stratégie efficace et uniforme de collecte de données sur le recyclage et les déchets;
19. Financer la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons afin d'élargir l'offre de main-d'œuvre immédiate, tout en suscitant de l'intérêt à l'égard

des carrières au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne par l'éducation, la formation et le développement des compétences;

20. Consacrer des ressources à l'établissement d'une Commission sur le travail des migrants, comme décrit par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, afin de fournir et de coordonner des services centralisés et d'éliminer les lacunes des programmes pour les travailleurs et les employeurs;
21. Simplifier le processus de demande de l'étude d'impact sur le marché du travail en vue de réduire les retards et les coûts nécessaires à l'obtention de la main-d'œuvre requise pour acheminer nos produits à la population canadienne;
22. Établir un programme des employeurs reconnus permanent dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET);
23. Remettre en vigueur et rendre permanente la mesure temporaire qui permettait aux employeurs des industries clés faisant face à des pénuries de main-d'œuvre, dont la fabrication de produits alimentaires, d'employer jusqu'à 30 % de leur effectif par l'intermédiaire du PTET;
24. Dresser une stratégie pancanadienne en matière de données qui encourage les investissements publics et privés dans la recherche, les programmes, les compétences numériques et les mesures et rapports fondés sur les résultats;
25. Offrir un soutien ciblé aux entreprises agricoles et agroalimentaires pour les aider à adopter et à mettre en place des mesures de cybersécurité dans le but de protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne;
26. Augmenter de façon permanente le financement des activités de base de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour favoriser l'adoption d'un système de réglementation solide et fondé sur les données scientifiques, et augmenter le budget du Centre de la lutte antiparasitaire, en plus d'y apporter des hausses annuelles en fonction de l'inflation, afin de faciliter l'évaluation et l'approbation de nouvelles solutions de lutte antiparasitaire;
27. Assurer un financement suffisant servant à soutenir l'expansion rapide de l'infrastructure 5G et la couverture des services de téléphonie cellulaire pour l'ensemble de la population et des entreprises canadiennes;
28. Fournir un financement fédéral suffisant permettant d'investir dans les infrastructures rurales, telles que les routes, l'énergie, les logements abordables, les transports publics et les infrastructures de services;
29. Appliquer une optique de compétitivité cohérente dans l'élaboration et l'examen de la réglementation, et s'engager à déployer des ressources interministérielles, comme l'Outil d'évaluation de la compétitivité du Conseil du Trésor et la boîte à outils de cartographie du parcours d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de favoriser une meilleure compréhension par le gouvernement des répercussions des politiques et des règlements proposés;
30. Améliorer la coordination réglementaire entre les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement pour réduire le fardeau réglementaire cumulatif et renforcer l'importance des consultations consciencieuses de l'industrie par tous les ministères fédéraux, notamment par le

respect des périodes minimales de consultation et la prise en compte des cycles économiques des intervenants dans le calendrier des consultations;

31. Faire progresser le projet de loi C-359, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les semences et la Loi sur les produits antiparasitaires (enregistrement, homologation et approbation provisoires), au moyen de la législation gouvernementale de sorte que les producteurs puissent accéder en temps opportun aux outils offerts dans d'autres pays;
32. Allouer des ressources permanentes et prévisibles pour permettre l'examen cyclique des Normes canadiennes sur la culture biologique et jouer un rôle actif et stratégique dans l'établissement et le maintien des normes de production biologique et leur harmonisation avec les principaux partenaires commerciaux.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) représente l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en produits frais, dont les membres sont responsables de 90 % des ventes de fruits et légumes au Canada. Nous sommes heureux de présenter nos recommandations au Comité des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2025.

#### *Priorisation de l'accès à l'alimentation et à la production alimentaire (recommandations 1 à 6)*

Le gouvernement fédéral doit mettre en place des programmes et des politiques qui répondent aux difficultés nuisant à la capacité du secteur à produire des fruits et légumes frais, notamment en ce qui concerne la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre, des intrants de production et du transport.

Dans le budget de 2025, le gouvernement fédéral doit tirer parti de la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement et d'autres initiatives stratégiques et réglementaires pour faire des aliments une priorité fédérale et assurer un accès ininterrompu à la nourriture pour toute la population canadienne.

#### *Augmentation de la consommation de produits (recommandations 7 à 9)*

Même avant les récentes pressions inflationnistes sur le coût des aliments, la population canadienne consommait de moins en moins de fruits et légumes chaque année. En plus des répercussions néfastes de cette baisse sur la santé, le fardeau économique annuel attribuable à la faible consommation de produits au Canada a presque atteint les 8 milliards de dollars en 2021<sup>1</sup>.

La campagne [Visez la moitié pour votre santé](#) de l'ACDFL vise à augmenter la consommation de produits frais au Canada, mais un soutien supplémentaire est nécessaire. Le Programme national d'alimentation scolaire, une approche « alimentation comme moyen de guérison » et des outils novateurs tels que les aliments sur ordonnance sont des investissements indispensables à la santé de nos enfants et de nos collectivités.

#### *Stabilité du secteur (recommandation 10)*

En raison de la périssabilité élevée des produits frais et des délais de paiement plus longs de l'industrie, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* du Canada ne protège pas efficacement les vendeurs de produits frais lorsque les acheteurs font faillite.

La création d'une fiducie réputée limitée et prévue par la loi, comme indiqué dans le [projet de loi C-280](#), apporterait un soutien essentiel à l'industrie canadienne des fruits et légumes frais et ouvrirait la porte au rétablissement du traitement préférentiel prévu par la *Perishable Agricultural Commodities Act* des États-Unis pour la vente de produits aux acheteurs américains, le tout sans frais pour le gouvernement.

---

<sup>1</sup> H. Krueger & Associates Inc., [The Economic Burden Attributable to Low Fruit and Vegetable Consumption in Canada](#), 2023 [EN ANGLAIS].

### *Durabilité (recommandations 11 à 15)*

Le gouvernement et l'industrie ont besoin de données plus solides pour soutenir les efforts de durabilité. Des outils novateurs et des technologies de remplacement sont également nécessaires pour aider le secteur des produits à lutter contre les changements climatiques tout en demeurant compétitif à l'échelle mondiale.

Le budget de 2025 devrait prévoir des investissements stratégiques dans des outils essentiels de durabilité, comme l'Indice national de rendement agroalimentaire, le Centre de la lutte antiparasitaire et l'Agence canadienne de l'eau, pour soutenir une Stratégie agricole durable et efficace. La collaboration avec l'industrie et le soutien offert pour se retrouver dans les programmes du gouvernement sont également essentiels à l'atteinte de nos objectifs communs de durabilité.

### *Emballage des produits frais (recommandations 16 à 18)*

L'industrie canadienne des produits s'emploie à réduire et à atténuer l'utilisation des plastiques et autres emballages. Ainsi, le gouvernement devrait mener des consultations directes avec le secteur pour concevoir des outils et des objectifs appropriés qui reflètent ses besoins, ses défis et ses possibilités, et devrait également orienter les discussions nord-américaines et mondiales vers des solutions d'emballage durables pour les produits frais.

Par ailleurs, il est très important que le Canada corrige le problème de la fragmentation des systèmes de collecte au pays qui ne recueillent pas et ne recyclent pas efficacement les matériaux qui pourraient être utilisés dans l'économie circulaire. Sans cette infrastructure essentielle en place, la transition de l'industrie vers des matériaux d'emballage recyclables ou compostables s'avérera inutile.

### *Main-d'œuvre (recommandations 19 à 23)*

Il est essentiel de combler le déficit de main-d'œuvre pour assurer le succès du secteur canadien des produits frais à court et à long terme. L'industrie des fruits et légumes frais de l'avenir aura besoin d'une main-d'œuvre nationale et internationale dotée d'un vaste ensemble de compétences.

Pour être efficace, la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons devra s'appuyer sur une perspective globale de la chaîne d'approvisionnement qui prend en compte et soutient tous les aspects du secteur agroalimentaire, de la ferme à l'assiette.

### *Innovation et infrastructure (recommandations 24 à 28)*

Il est crucial de mettre en place des conditions réglementaires et une stratégie de données qui favorisent les investissements dans la recherche, les programmes, les compétences numériques et les mesures et rapports fondés sur les résultats pour bâtir une industrie de produits canadiens florissante et novatrice.

Le manque d'infrastructures numériques reste un obstacle majeur à l'innovation et rend de nombreuses entreprises basées dans les collectivités rurales incapables de récolter tous les bénéfices de nombreuses

solutions technologiques offertes sur le marché. L'ensemble des collectivités canadiennes doivent également disposer des infrastructures essentielles nécessaires pour soutenir le développement économique, renforcer la résilience climatique et mieux attirer et retenir les travailleurs, aujourd'hui comme demain.

*Modernisation de la réglementation et amélioration de la compétitivité (recommandations 29 à 32)*

Les organismes de réglementation devraient systématiquement mener des consultations consciencieuses, appliquer une perspective de compétitivité et tenir compte du fardeau réglementaire cumulatif pour éviter des effets négatifs imprévus sur la production alimentaire, la sécurité alimentaire, le commerce international ou la capacité d'atteindre les objectifs et les priorités du gouvernement.

Enfin, un plus grand soutien fédéral est nécessaire pour veiller à ce que les Normes canadiennes sur la culture biologique puissent continuer d'être le fondement réglementaire d'un secteur biologique solide et un outil essentiel pour négocier des accords d'équivalence avantageux avec nos partenaires commerciaux.

L'ACDFL est reconnaissante de l'examen par le Comité de nos recommandations pour le budget fédéral de 2025 et se fera un plaisir de répondre à quelque question que ce soit.